

Arrêté N°2025/02510050/MEMC/SG/DGCM
portant suspension du permis de recherche
n°2082 dénommé « SORONKINA » de
Monsieur OUEDRAOGO Mahanmadou (IFU :
00136665Z).

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Visa CFN-95

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modification du 25 mai 2024 ;
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrieres ;
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret N°2023-1454/PRES-TRANS/PM/MEMC/MEFP du 27 octobre 2023 ;
- VU l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1^{er} septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°17-031/MMC/SG/DGCM du 09 mai 2017 portant octroi du permis de recherche «SORONKINA» à Monsieur OUEDRAOGO Mahanmadou ;
- VU l'arrêté n°2020-209/MMC/SG/DGCM du 09 septembre 2020 portant premier renouvellement du permis de recherche n°2082 dénommé « SORONKINA » à Monsieur OUEDRAOGO Mahanmadou (IFU : 00136665Z) ;
- VU l'arrêté n°2023-509/MEMC/SG/DGCM du 14 décembre 2023 portant deuxième renouvellement du permis de recherche n°2082 dénommé « SORONKINA » de Monsieur OUEDRAOGO Mahanmadou (IFU : 00136665Z) ;



- VU les annonces publiques du 27 novembre 2024 du porte-parole du KORAG à la télévision nationale ;
- VU les opérations d'enquête judiciaire en cours suite à des faits reprochés à Monsieur OUEDRAOGO Mahanmadou et la fermeture de ses bureaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de recherche n°2082 dénommé « SORONKINA », octroyé à Monsieur OUEDRAOGO Mahanmadou (IFU : 001366652) suivant arrêté n°17-031/MMC/SG/DGCM du 09 mai 2017 pour la recherche de l'or dans la province du Poni, région du Sud-Ouest, est suspendu jusqu'à nouvel ordre, conformément à l'article 126 de la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso.

ARTICLE 2 : Les activités minières sont interdites sur la totalité de la superficie du permis durant la période de la suspension.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié au Journal Officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 6 FEV 2025


Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon



Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGMC
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- OUEDRAOGO Mahanmadou
- 1- Gouvernorat / région du Sud-Ouest
- 1 - J.O.
- 1 - Classement